



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# LIVRET D'ACCUEIL

de  
l'académie de Normandie  
2024-2025



# Édito



**Christine Gavini**

Rectrice de la région académique Normandie

Rectrice de l'académie de Normandie

Chancelière des universités

Je souhaite la bienvenue et une excellente rentrée scolaire aux nouveaux personnels de l'académie de Normandie : enseignants, CPE, PSY-EN, personnels administratifs, personnels ATSS, personnels de direction, inspecteurs, AED, AESH.

Vous rejoignez un collectif de près de 60 000 personnels engagés au service de la réussite de plus de 700 000 élèves et étudiants. Votre regard neuf, votre dynamisme et votre engagement sont autant de richesses qui feront vivre l'École de la République au sein de notre académie.

Notre académie doit répondre au défi, plus fort encore dans notre région, de développer les ambitions et favoriser les réussites des élèves. Tous, ensemble, nous devons permettre à chaque enfant, chaque jeune de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales.

Dans l'académie de Normandie, la déclinaison de ces priorités en actions concrètes, organisationnelles, pédagogiques et éducatives est mis en œuvre grâce à l'engagement de tous, femmes et hommes qui travaillent au sein de notre institution.

Tous les personnels doivent aussi se savoir écoutés, accompagnés et soutenus par l'institution. J'attache à ce titre la plus grande importance à ce que vous puissiez bénéficier d'un environnement de travail favorable à l'exercice de votre métier et à votre développement professionnel. C'est le cœur de la politique RH de l'académie, qui vise à faire vivre la gestion RH de proximité et à porter une attention forte à chacune de vos attentes et préoccupations. Des conseillères RH de proximité sont en particulier à votre disposition pour répondre à vos interrogations, vous conseiller dans vos projets et vous accompagner dans vos démarches. L'École académique de la formation continue (EAFC) répond également aux besoins des personnels en matière de formation, de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous aider à mieux appréhender votre environnement professionnel au sein de l'académie ainsi que dans toutes vos démarches.

Je vous souhaite une année porteuse de réussite pour vous et tous les élèves. Sachez que vous avez d'ores et déjà toute ma considération et toute ma confiance.

*Excellente rentrée dans l'académie de Normandie*

# SOMMAIRE

## 1 L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

- [page 6] L'académie de Normandie
- [page 7] Les chiffres clés de l'académie
- [page 10] Le nouveau Projet Pédagogique Normand



## 2 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- [page 12] Le pilotage de l'académie
- [page 13] Organigramme de l'académie de Normandie
- [page 14] Le rectorat de l'académie de Normandie
- [page 17] Les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
- [page 18] Des équipes à votre service

## 3 L'ACADÉMIE VOUS ACCOMPAGNE

- [page 22] La feuille de route RH de l'académie de Normandie
- [page 23] Les ressources humaines de proximité
- [page 24] Vos démarches
- [page 25] L'école académique de la formation continue - EAFC
- [page 26] Le service académique de l'action sociale
- [page 28] Santé et sécurité au travail
- [page 30] Communication
- [page 32] Glossaire
- [page 33] Calendrier scolaire 2024 - 2025

# L'ACADÉMIE DE NORMANDIE



# PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

L'académie recouvre l'ensemble des 5 départements de la Région académique : le Calvados (14), l'Eure (27), la Manche (50), l'Orne (61) et la Seine-Maritime (76). Les services de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rattachés à l'académie de Normandie. Elle fait partie de la région académique Normandie, créée en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, mettant en place les régions académiques.

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la Région ou le préfet de région. Les grandes délégations telles que l'orientation, la formation professionnelle ou le numérique éducatif sont portées par la région académique.

Les échelons départementaux et infra-départementaux permettent un pilotage de l'enseignement scolaire au plus près des territoires.



Rectorat site de Caen



Rectorat site de Rouen



Rectorat site de Mont-Saint-Aignan



DSDEN 14



DSDEN 27



DSDEN 50



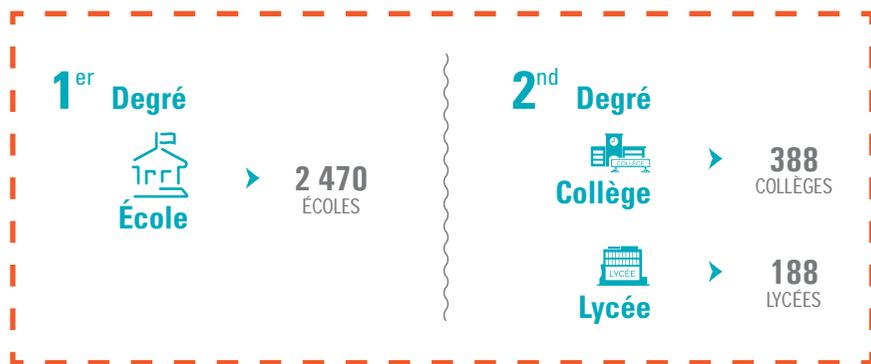
DSDEN 61



DSDEN 76

# L'ACADÉMIE EN CHIFFRES

## LES ÉTABLISSEMENTS



## TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

### Résultats du baccalauréat 2024

Sessions de juin (public et privé sous contrat)

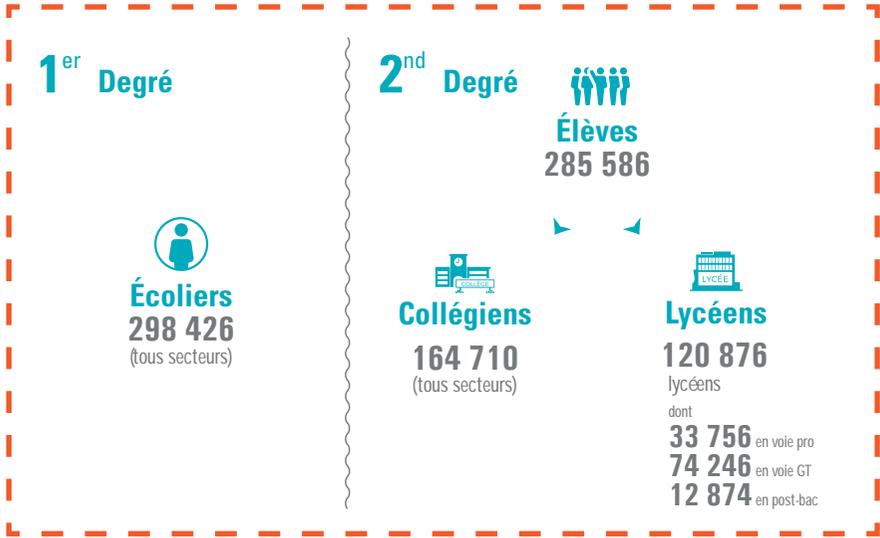


### Résultats du Diplôme national du brevet 2024

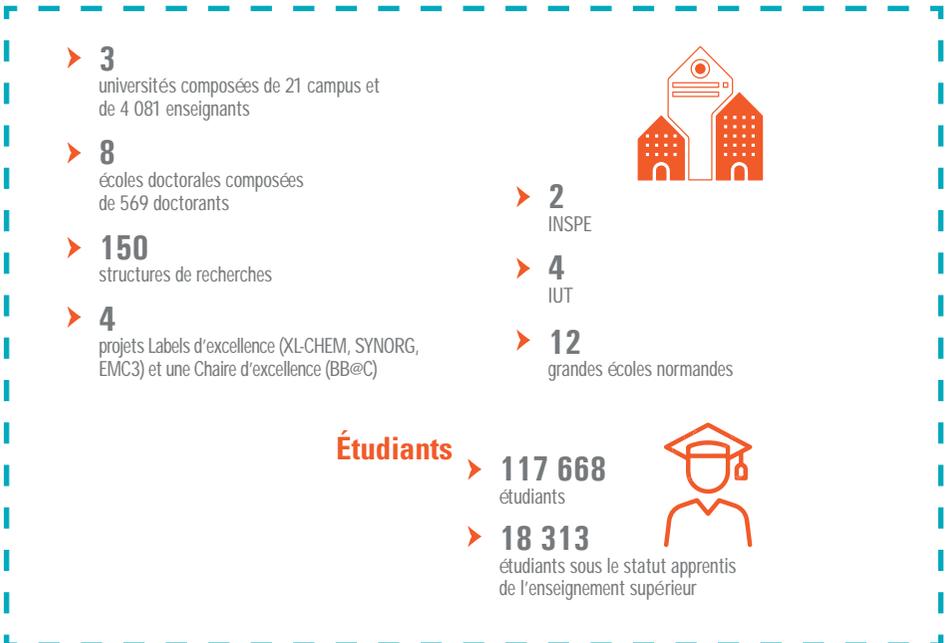
Sessions de juin



# LES ÉLÈVES



# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



# LES PERSONNELS

## 64 375 PERSONNELS EN NORMANDIE

### 42 131 ENSEIGNANTS EN NORMANDIE EN 2023-2024

#### LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ



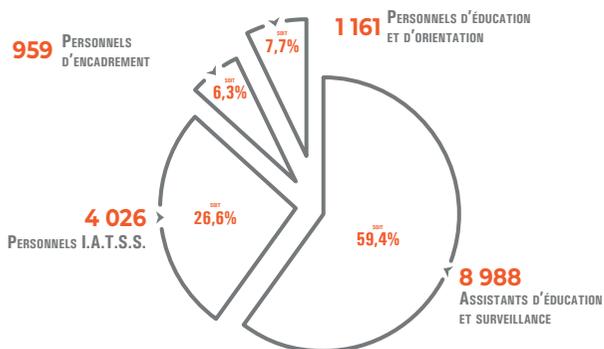
Soit 89,3%  
des enseignants dans le public

#### LE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ



Soit 81%  
des enseignants dans le public

### 15 134 PERSONNELS NON ENSEIGNANTS EN NORMANDIE EN 2023-2024



### 7 110 PERSONNELS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - 2023-2024



## **Le projet pédagogique normand 2024-2027**

Le projet pédagogique vise à définir les grandes priorités éducatives de l'académie pour les trois années à venir. Après une phase d'évaluation du précédent projet académique, deux séminaires académiques ont été organisés au mois de novembre 2023 à l'attention des cadres des premier et second degré afin d'identifier les lignes stratégiques du futur projet pédagogique normand.

Ces propositions d'axes ont ensuite fait l'objet de concertations dans les territoires entre janvier et mars 2024 dans le cadre de réunions de bassins d'éducation.

À l'issue de ce processus, les objectifs suivants ont été retenus :

**Axe 1 - Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et prévenir les difficultés scolaires**

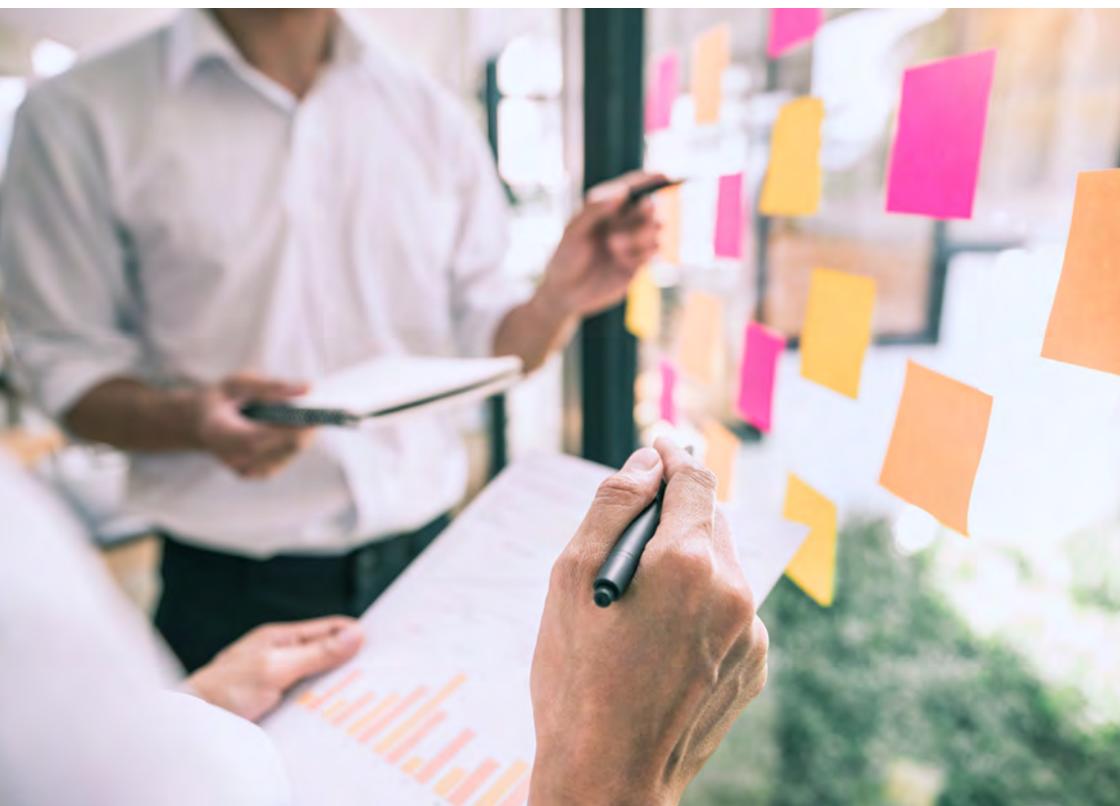
**Axe 2 - Stimuler et soutenir l'ambition scolaire de chaque élève**

**Axe 3 - S'ajuster aux besoins éducatifs de tous les élèves**

**Axe 4 - Créer un environnement propice aux apprentissages : sécuriser, mettre en confiance et faire société**

Actuellement en cours de rédaction, le nouveau projet pédagogique normand 2024-2027 sera présenté à l'ensemble de la communauté éducative au mois d'octobre 2024.

# L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE



# L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

## Le pilotage de l'académie

### La rectrice



Christine GAVINI est rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie et chancelière des universités. Elle a été nommée par le Conseil des ministres le 1<sup>er</sup> avril 2019.

En tant que représentante du ministre, la rectrice est responsable de la totalité du système éducatif, de la maternelle à l'enseignement supérieur. La rectrice veille à la mise en œuvre des réformes et de toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'enseignement, de la maternelle au doctorat.

La rectrice dispose de larges compétences d'organisation des moyens administratifs, d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Elle définit une politique d'éducation et de formation dans le cadre des orientations nationales et entretient des relations avec les responsables politiques et socio-économiques de l'académie. Elle gère et répartit les moyens alloués à l'académie.

Elle organise la plupart des examens et concours, valide les sujets, nomme les jurys et délivre les diplômes nationaux.

### Le cabinet de la rectrice

Le cabinet travaille au quotidien avec la rectrice. Le directeur de cabinet assiste la rectrice dans la mise en œuvre des orientations et objectifs de la politique académique. Il remplit également des rôles de conseil et de représentation.



Xavier QUAREZ  
Directeur de cabinet



David MARIE  
Directeur de cabinet  
adjoint



Colette JEAN-ALPHONSE  
Cheffe de cabinet

### Le secrétariat général d'académie

Le secrétaire général d'académie est chargé d'administrer l'académie, sous l'autorité de la rectrice. François FOSELLE est le secrétaire général de l'académie de Normandie depuis le 16 novembre 2022.

Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative dans l'académie et assure la coordination de l'ensemble des services administratifs du rectorat. Il est secondé par deux secrétaires générales adjointes.



François FOSELLE  
Secrétaire général  
d'académie

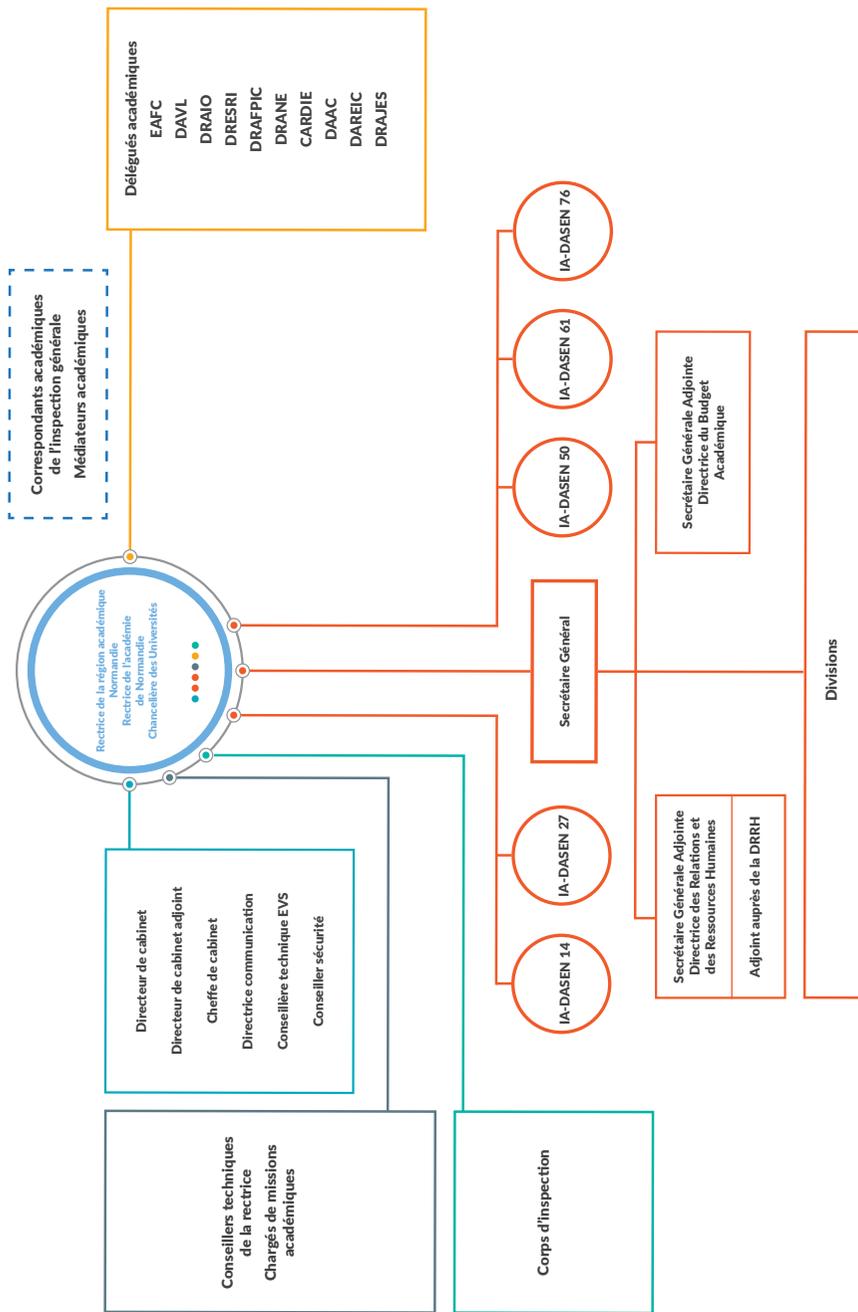


Élodie LAMART  
Directrice des relations  
et des ressources humaines



Alexandra GRÈVERIE  
Directrice du budget  
académique

# Organigramme de l'académie de Normandie



Les organigrammes des DSDEN sont consultables sur le site académique.

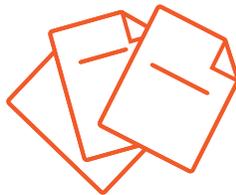
# LE **RECTORAT** DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

## LES **DÉLÉGATIONS** ET **CONSEILLERS** TECHNIQUES

Chaque délégué académique est, sur son champ de compétences, le conseiller de la rectrice pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique.

Sous l'autorité de la rectrice, il contribue à la construction du projet académique, déclinant les orientations de la stratégie nationale. Il coordonne les réseaux d'acteurs concernés et pilote la mise en œuvre dans l'académie.

En liaison avec le secrétaire général d'académie et les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), il pilote différentes actions autour de l'éducation. Il contribue également à mettre en place des partenariats permettant à l'académie d'être un acteur majeur sur son territoire.



### **DAAC**

#### **Délégation académique à l'action culturelle**

Suivi des projets, accompagnement, ressources pédagogiques et formations.

✉ [daac@ac-normandie.fr](mailto:daac@ac-normandie.fr)

### **DAVL**

#### **Délégation académique à la vie lycéenne**

Organisation de réunions du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et en suit les décisions.

✉ [davl@ac-normandie.fr](mailto:davl@ac-normandie.fr)

### **DRAFFIC**

#### **Délégation régionale à la formation professionnelle, initiale et continue**

Coordination de l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle et technologique initiale, à la formation continue tout au long de la vie et à la validation des acquis de l'expérience.

✉ [drfpic@ac-normandie.fr](mailto:drfpic@ac-normandie.fr)

### **DRAIO**

#### **Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation**

Parcoursup - formation initiale / continue - relations avec les partenaires (comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, Pôle emploi) - insertion - CIO - animation des personnels - lutte contre le décrochage scolaire.

✉ [draio@ac-normandie.fr](mailto:draio@ac-normandie.fr)

### **DRANE**

#### **Délégation régionale académique au numérique éducatif**

Développement et formation aux usages du numérique - animation de la feuille de route académique en matière de numérique.

✉ [drane@ac-normandie.fr](mailto:drane@ac-normandie.fr)

### **DRAJES**

#### **Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement.

✉ [drajes@ac-normandie.fr](mailto:drajes@ac-normandie.fr)

### **DRAREIC**

#### **Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération**

Politique européenne et internationale - mise en œuvre, projets, conseils et informations - échanges scolaires, appariements, programmes européens, de mobilité et formation des personnels - partenariats.

✉ [drareic@ac-normandie.fr](mailto:drareic@ac-normandie.fr)

### **DRESRI**

#### **Délégation régionale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation**

- La Délégation Régionale Académique de la Recherche et de l'Innovation - DRARI,
- Le Département d'Accompagnement et de Contrôle de l'Enseignement Supérieur - DACES
- Le Département des Affaires Immobilières - DA

Traitement de toutes les questions liées à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la culture scientifique, technique et industrielle. Cela inclut notamment le suivi des formations, les questions immobilières, le contrôle budgétaire et de légalité des établissements d'enseignement supérieur et l'accompagnement renforcé de ces derniers dans la mise en œuvre des politiques publiques et grands programmes proposés par l'État.

✉ [delegue-esri@ac-normandie.fr](mailto:delegue-esri@ac-normandie.fr)

# LES DIVISIONS ET DIRECTIONS ACADÉMIQUES

Sous l'autorité de Madame la Rectrice, Monsieur le Secrétaire général d'académie anime et coordonne l'action des directions et des divisions placées sous sa responsabilité. Il est ainsi chargé de l'administration de l'académie et participe à la mise en œuvre de sa politique éducative. Les services du rectorat assurent des fonctions d'organisation, de gestion et de contrôle. Ils sont notamment chargés des missions de gestion des personnels, de l'organisation des examens et concours, et des actions de formation continue.

## **DAF - Division des affaires financières**

Comptabilité et contrôle de gestion - CHORUS - gestion des opérations financières et comptables - gestion des opérations financières des personnels.

✉ [daf@ac-normandie.fr](mailto:daf@ac-normandie.fr)

## **DAJ - Division des affaires juridiques**

Suivi des affaires juridiques - conseil aux établissements et aux services académiques - gestion du contentieux.

✉ [daj@ac-normandie.fr](mailto:daj@ac-normandie.fr)

## **DALOG - Division des achats et de la logistique**

Pilotage des budgets opérationnels - politique des achats et marchés publics - coordination des missions logistiques.

✉ [dalog@ac-normandie.fr](mailto:dalog@ac-normandie.fr)

## **DEC - Division des examens et concours**

Organisation des examens de l'enseignement scolaire et post-bac de l'académie et des concours de la fonction publique académique et nationaux.

✉ [dec@ac-normandie.fr](mailto:dec@ac-normandie.fr)

## **DEP - Division de l'enseignement privé**

Gestion administrative et financière des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'enseignement privé sous contrat.

✉ [dep@ac-normandie.fr](mailto:dep@ac-normandie.fr)

## **DESP - Division des évaluations des statistiques de la prospective et des publications**

Mission statistique - prévisions - pilotage - coordination d'enquêtes nationales - gestion de la base d'élèves académique et de la base des établissements « RAMSESE » - indicateurs de performance académique.

✉ [desp@ac-normandie.fr](mailto:desp@ac-normandie.fr)

## **DOS - Division de l'organisation scolaire**

Gestion des structures pédagogiques et des moyens d'enseignement et administratifs pour la mise en œuvre de la politique de l'académie - suivi et gestion des contrats en établissement - suivi des dossiers relatifs à la vie éducative et scolaire des EPLE.

✉ [dos@ac-normandie.fr](mailto:dos@ac-normandie.fr)

## **DPA - Division des personnels de l'administration**

Gestion administrative et financière, individuelle et collective, des emplois fonctionnels, des personnels des filières de direction, d'inspection, administrative, technique, sociale, santé, jeunesse et sports.

✉ [dpa@ac-normandie.fr](mailto:dpa@ac-normandie.fr)

## **DPAEL - Division du personnel accompagnant des élèves**

Gestion administrative et financière et ressources humaines des personnels AESH - accompagnant des élèves en situation de handicap.

✉ [aesh@ac-normandie.fr](mailto:aesh@ac-normandie.fr)

## **DPE - Division des personnels enseignants**

Gestion administrative et financière des enseignants du second degré, CPE, psychologues de l'Éducation nationale titulaires et contractuels, assistants en langue vivante étrangère, étudiants contractuels alternants, AED en pré professionnalisation et AED cdisés.

Gestion de l'ensemble des opérations de carrière (mouvement, avancement...)

✉ [dpe@ac-normandie.fr](mailto:dpe@ac-normandie.fr)

## **DSI - Direction des systèmes d'information**

Systèmes d'information de l'académie - sécurité informatique - assistance.

✉ [dsi@ac-normandie.fr](mailto:dsi@ac-normandie.fr)

## **EAFCDIFOR - Ecole académique de la formation continue - Division de la formation continue**

Pilotage du programme académique de la formation - gestion de la formation des personnels via Sofia-FMO - suivi financier des actions de formation académique via GAIA.

✉ [eafc@ac-normandie.fr](mailto:eafc@ac-normandie.fr)

# LES CORPS D'INSPECTION



Les corps d'inspection sont chargés de mettre en œuvre la politique éducative. Ils assurent des missions de pilotage de leurs disciplines, d'évaluation, de conseil et de formation auprès des personnels dans les établissements.

## ► Vous êtes enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré

### Les inspecteurs de l'Éducation nationale de circonscription (IEN-CCPD)

Les inspecteurs placés sous l'autorité de l'inspecteur d'académie - directeur académique des 5 départements de l'Éducation nationale (l'IA-DASEN), sont généralement en charge d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré ou de thématiques spécifiques.

Ils assurent, en lien avec les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), la coordination de l'enseignement et de l'encadrement des personnels du 1<sup>er</sup> degré.

### Les conseillers pédagogiques de circonscription du 1<sup>er</sup> degré (CPC)

Les conseillers pédagogiques de circonscription sont des enseignants du 1<sup>er</sup> degré disposant du statut de professeur des écoles maître formateur. Ils sont les relais des IEN du 1<sup>er</sup> degré pour une circonscription donnée.

Leurs missions :

- accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes d'école ;
- formation initiale et continue des enseignants ;
- mise en œuvre de la politique éducative.

## ► Vous êtes enseignant dans le 2<sup>nd</sup> degré

### Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), les inspecteurs de l'Éducation nationale de l'enseignement général (IEN-EG) et de l'enseignement technique (IEN-ET)

Ils sont placés sous l'autorité de la rectrice et exercent leurs missions dans les établissements scolaire d'enseignement général et technologique et professionnel.

En relation avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, ils évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines.

Ils contrôlent le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Ils ont également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovantes des enseignants et des établissements.

### Les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO)

Sous l'autorité du recteur, les IEN-IO travaillent auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Ils pilotent et évaluent les politiques, les structures et les pratiques des différents acteurs en lien avec l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire.

Ils animent et coordonnent l'activité des CIO du département et promeuvent également les actions et démarches contribuant à l'information, à l'orientation et à l'insertion des jeunes.

# LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

Dans chaque département de l'académie, la rectrice est représentée par un inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN). Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.



Sous l'autorité de la rectrice, les directeurs académiques sont chargés de mettre en œuvre la politique de l'Éducation nationale dans les écoles primaires et les établissements du second degré du département.

Leur action quotidienne s'articule notamment autour de 3 missions essentielles :

- Garantir la scolarité des élèves, dans les écoles, les collèges et les lycées, en cohérence avec le projet académique qui organise les objectifs et les actions d'apprentissage des élèves. Ils assurent le suivi des résultats attendus des acquis des élèves;
- Répartir les moyens d'enseignement dans les écoles et collèges. Attribués par le ministère et répartis par le rectorat, ils permettent de préparer la rentrée ainsi que l'année scolaire;
- Assurer la gestion des personnels enseignants du premier degré.

Sous l'autorité du directeur académique, le directeur académique adjoint, l'adjoint au directeur académique en charge du 1<sup>er</sup> degré et le secrétaire général de la DSDEN, contribuent chacun dans leur domaine à la mise en œuvre de la politique académique au sein de leur département.

# DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

## DSDEN

### ► Vous êtes professeur des écoles, contractuel alternant dans le 1<sup>er</sup> degré dans l'enseignement public :

Votre carrière sera accompagnée dans chaque département par les services du 1<sup>er</sup> degré de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

### Pour les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61) :

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne sont gérés à la fois :

- par un service académique commun, le SAGED (Service Académique de Gestion des Enseignants du 1<sup>er</sup> degré public). Installé à la DSDEN du Calvados, il assure la gestion individuelle administrative et financière (rémunération, déroulement de carrière, congés, arrêts de travail...)

Pour le Calvados (14) :

✉ dsden14-saged14@ac-normandie.fr

Pour la Manche (50) :

✉ dsden14-saged50@ac-normandie.fr

Pour l'Orne (61) :

✉ dsden14-saged61@ac-normandie.fr

- par un service propre à chaque département pour les actes relevant de la gestion collective (mobilité, campagne de promotion, ...) :

Pour le Calvados (14) :

✉ dsden14-psep1@ac-normandie.fr

Pour la Manche (50) :

✉ dsden50-srh@ac-normandie.fr

Pour l'Orne (61) :

✉ dsden61-srh@ac-normandie.fr

### Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) :

L'ensemble des actes relatifs à votre carrière est suivi par le service RH de la DSDEN de votre département :

Pour l'Eure (27) :

✉ dsden27-diper@ac-normandie.fr

✉ dsden27-pes@ac-normandie.fr

Pour la Seine-Maritime (76) :

✉ dsden76-dipe@ac-normandie.fr

✉ dsden76-dipe-pes@ac-normandie.fr

(pour les stagiaires)

Les divisions RH communiquent avec vous via la messagerie académique, l'application « i-prof », et les publications sur l'espace professionnel accessible depuis le site web académique

## DPE

### ► Vous êtes enseignant du 2<sup>nd</sup> degré, CPE, Psy EN, contractuel enseignant, alternant, AED en préprofessionnalisation, assistant de langue, dans l'enseignement public :

Votre carrière est suivie par la division des personnels enseignants (DPE).

**Vos contacts à la DPE :**

- Professeurs agrégés, certifiés de documentation, Philosophie, histoire géographie et Lettres :  
✉ dpe1@ac-normandie.fr
- Professeurs agrégés, certifiés d'EPS et CPE :  
✉ dpe2@ac-normandie.fr
- Professeurs agrégés, certifiés de Mathématiques, SII, Technologie, Bio, Sciences-Physiques Chimie et SVT :  
✉ dpe3@ac-normandie.fr
- Professeurs agrégés, certifiés d'Allemand, Espagnol, Anglais, Langues rares, Arts, Education Musicale, Economie-gestion, SES, STMS et PSYEN :  
✉ dpe4@ac-normandie.fr
- Professeurs de lycée professionnel, PEGC, DDFPT et AT-DDFPT :  
✉ dpe5@ac-normandie.fr

## **Pour les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61) :**

- Remplacement des enseignants non titulaires, Assistants de langues étrangères et AED cdisés :  
✉ [dpe6@ac-normandie.fr](mailto:dpe6@ac-normandie.fr)

## **Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) :**

- Recrutement et remplacement des enseignants non-titulaires, Assistants de langues étrangères et AED préprofessionnalisation :  
✉ [dpe60@ac-normandie.fr](mailto:dpe60@ac-normandie.fr)

### **Les outils à votre disposition :**

Espace I-PROF pour tous : l'espace I-PROF permet aux enseignants d'accéder à toutes les informations clés nécessaires à leur carrière.

### **Compas :**

Compétences, accompagnement et suivi de l'entrée dans le métier, est la nouvelle application nationale de suivi des stagiaires. Elle permet le suivi du processus complet en vue de la titularisation, la création de parcours adaptés de formation et à terme le suivi du titulaire sur ses 3 premières années d'exercice.

## **DPA**

### **► Vous êtes personnels de direction :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-personnels-direction@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-direction@ac-normandie.fr)

### **► Vous êtes détachés sur emplois fonctionnels, personnels d'encadrement de catégorie A ou personnels d'inspection :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-personnels-encadrement@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-encadrement@ac-normandie.fr)

✉ [dpa-personnels-inspection@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-inspection@ac-normandie.fr)

### **► Vous êtes personnels de la filière jeunesse et sports :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-personnels-jeunesse-et-sport@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-jeunesse-et-sport@ac-normandie.fr)

### **► Vous êtes personnels de la filière santé et de la filière sociale :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-personnels-sante-social@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-sante-social@ac-normandie.fr)

### **► Vous êtes personnels de la filière administrative de catégories B et C :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-personnels-adjaeenes@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-adjaeenes@ac-normandie.fr)

✉ [dpa-personnels-saenes@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-saenes@ac-normandie.fr)

### **► Vous êtes personnels de la filière technique, toutes catégories A, B et C :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-personnels-techniques@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-techniques@ac-normandie.fr)

### **► Vous êtes personnels contractuels, toutes filières et catégories :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

✉ [dpa-contractuels-administratifs-14-50-61@ac-normandie.fr](mailto:dpa-contractuels-administratifs-14-50-61@ac-normandie.fr)

✉ [dpa-contractuels-administratifs-27-76@ac-normandie.fr](mailto:dpa-contractuels-administratifs-27-76@ac-normandie.fr)

✉ [dpa-contractuels-sociaux-sante@ac-normandie.fr](mailto:dpa-contractuels-sociaux-sante@ac-normandie.fr)

✉ [dpa-contractuels-techniques@ac-normandie.fr](mailto:dpa-contractuels-techniques@ac-normandie.fr)

### **Déclaration Accident - maladie professionnelle :**

Vous êtes victime d'un accident de service, travail, trajet ou souhaitez formuler une déclaration de maladie professionnelle :

Pour les départements 14 - 50 - 61 :

✉ [dpa-accidents@ac-normandie.fr](mailto:dpa-accidents@ac-normandie.fr)

Pour les départements 27 - 76 :

✉ [dsden76-dipaac-at@ac-normandie.fr](mailto:dsden76-dipaac-at@ac-normandie.fr)

### **Retraite :**

Pour tout accompagnement pour votre future pension civile, vos contacts sur les pôles pensions :

#### **Vos contacts :**

Pour les départements 14 - 50 - 61 :

✉ [dpa-pensions@ac-normandie.fr](mailto:dpa-pensions@ac-normandie.fr)

Pour les départements 27 - 76 :

✉ [pese-pension@ac-normandie.fr](mailto:pese-pension@ac-normandie.fr)

## DPAEL

### ► Vous êtes accompagnant d'un enfant ou de plusieurs enfants en situation de handicap (AESH)

La gestion administrative et financière de votre carrière est assurée par la DPAEL.

Les coordonnées de votre gestionnaire sont accessibles sur le portail métier / intranet, dans le vademecum destiné aux AESH mis à disposition sur l'accueil des espaces professionnels de l'académie.

Cet outil est indispensable pour vous orienter dans vos démarches au quotidien, il est composé de fiches thématiques portant sur divers aspects de votre carrière professionnelle.



## DEP

### ► Vous êtes enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> dans l'enseignement privé :

La division de l'enseignement privé (DEP) assure la gestion de carrière des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'enseignement privé sous contrat des cinq départements de l'académie de Normandie :

- gestion individuelle, administrative, financière,
- gestion collective (promotions de corps ou de grade, avancements d'échelons, mobilité ..).

Pour les départements 14 - 50 - 61 :

- 1<sup>er</sup> degré :  
✉ [dep1d-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep1d-caen@ac-normandie.fr)
- 2<sup>nd</sup> degré :  
✉ [dep2d-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep2d-caen@ac-normandie.fr)

Pour les départements 27 - 76 :

- 1<sup>er</sup> degré :  
✉ [dep1d-rouen@ac-normandie.fr](mailto:dep1d-rouen@ac-normandie.fr)
- 2<sup>nd</sup> degré :  
✉ [dep2d-rouen@ac-normandie.fr](mailto:dep2d-rouen@ac-normandie.fr)

#### Les outils à votre disposition :

i-Professionnel permet à chaque enseignant de consulter et compléter son dossier administratif, consulter des guides thématiques, dialoguer avec son gestionnaire

#### Enseignants des départements 14, 50, 61 :

<https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121626>

#### Enseignants des départements 27 et 76 :

<https://bv.ac-rouen.fr/iprofessionnel/servletiprofe>

# L'ACADÉMIE VOUS ACCOMPAGNE



# LA FEUILLE DE ROUTE RH

## DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a engagé une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale. Cela s'est traduit dans l'académie de Normandie par la création de postes de conseillères RH de proximité, que tous les personnels peuvent solliciter pour bénéficier d'un accompagnement, de conseils ou d'informations sur leur carrière.

Les actions inscrites dans la feuille de route RH de l'académie de Normandie portent cette ambition d'une plus grande attention aux personnels et à leur accompagnement, au plus près des écoles, des établissements et des services.

Elles engagent l'institution et l'ensemble des personnels, chacun à son niveau de responsabilité, dans un rapport de travail renouvelé, fondé sur la bienveillance et la confiance, au service de la réussite des élèves de l'académie de Normandie.

*Consulter la feuille de route de l'académie de Normandie.*



# LES RESSOURCES HUMAINES

## DE PROXIMITÉ

### Le dispositif académique des ressources humaines de proximité

Les conseillères RH de proximité sont disponibles pour tous les personnels de l'académie.

L'équipe peut :

- vous accompagner dans vos démarches individuelles;
- faciliter vos démarches en faisant le lien avec les services de gestion ou d'aide et d'accompagnement.
- vous soutenir lors d'une difficulté professionnelle et également vous conseiller sur votre carrière et son évolution;

Pour toute démarche d'ordre administratif ou financier, vous êtes invités à contacter en premier lieu votre gestionnaire DSDEN, DPE, DPA ou DEP.

#### Contactez les RH de proximité :

Calvados (14) :

✉ [conseilrh14@ac-normandie.fr](mailto:conseilrh14@ac-normandie.fr)

Eure (27) :

✉ [conseilrh27@ac-normandie.fr](mailto:conseilrh27@ac-normandie.fr)

Manche (50) :

✉ [conseilrh50@ac-normandie.fr](mailto:conseilrh50@ac-normandie.fr)

Orne (61) :

✉ [conseilrh61@ac-normandie.fr](mailto:conseilrh61@ac-normandie.fr)

Seine-Maritime (76) :

✉ [conseilrh76@ac-normandie.fr](mailto:conseilrh76@ac-normandie.fr)



### Les Conseillères mobilité carrière (CMC)

Elles sont à votre disposition pour :

- des conseils, une aide et un accompagnement à la mise en œuvre et à l'élaboration d'un projet d'évolution professionnelle dans ou hors Éducation nationale.
- vous informer sur les différents dispositifs de mobilité : congés de formation professionnelle, compte personnel de formation, postes adaptés et reclassement.

Contacts :

✉ [cmc-caen@ac-normandie.fr](mailto:cmc-caen@ac-normandie.fr)

✉ [cmc-rouen@ac-normandie.fr](mailto:cmc-rouen@ac-normandie.fr)

#### COLIBRIS + E COLIBRIS

La plateforme Colibris vous permet d'effectuer l'ensemble de vos démarches en ligne.

En fonction de votre profil, vos demandes (mouvement, mutation, recours, avancement, recrutement...) seront directement transmises au service académique correspondant.

L'outil vous guidera vers le bon formulaire ou vous aidera à repréciser une demande. Il permet également de diriger votre sollicitation vers le bon interlocuteur (gestionnaire RH, chef de service,...).

Une application mobile E-COLIBRIS est disponible.

# VOS DÉMARCHES À L'ARRIVÉE

Que vous soyez enseignant ou non enseignant, stagiaire, contractuel ou titulaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre établissement si vous exercez dans le second degré ou de votre service gestionnaire dans tous les autres cas, pour effectuer vos démarches administratives.

## UNE ADRESSE DE MESSAGERIE ACADEMIQUE

Vous disposerez d'une adresse électronique professionnelle créée sur le format prénom.nom@ac-normandie.fr par laquelle vous serez destinataire d'informations institutionnelles et que vous êtes invité à consulter régulièrement.

## ENSAP

(espace numérique sécurisé de l'agent public)

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, vos bulletins de paye sont désormais dématérialisés et accessibles en ligne dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) sur ensap.gouv.fr.

### L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public



## UN NUMEN

(numéro d'identification Éducation nationale)

Dès votre arrivée, un NUMEN vous sera délivré : NUMéro d'identification de l'Éducation Nationale.

Il correspond à un identifiant unique et individuel attribué à chaque personnel de l'Éducation nationale (titulaire, stagiaire mais aussi contractuel-le, AED, AESH...) pour faciliter la gestion administrative et professionnelle.

Composé de 13 caractères, toujours en majuscules, qui ont tous une signification.

## L'INTRANET

L'interface de votre intranet va évoluer. Une nouvelle interface de votre intranet académique sera déployée fin septembre 2024 et deviendra définitive aux vacances de la Toussaint.

Son déploiement permettra notamment :

- d'améliorer les performances de l'intranet académique ;
- d'unifier la charte graphique ;
- de proposer une interface commune pour l'ensemble des personnels.



## LE SFT

(supplément familial de traitement)

Le supplément familial de traitement (SFT) est versé à tout agent de la fonction publique lorsqu'il est parent et sous réserve que son conjoint ne le perçoive pas par ailleurs.

Son montant est variable en fonction du nombre d'enfants dont l'agent concerné assume la charge effective et permanente et de son indice majoré.

# L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE - EAFC

## DES OBJECTIFS



- Améliorer la qualité de la formation et l'expertise de ses acteurs ;
- Améliorer l'efficacité de la formation, par une transformation mesurable des pratiques professionnelles ;
- Renouveler l'offre de formation, la rendre plus attractive pour stimuler l'appétence à l'égard de la formation ;
- Faire de la formation un levier reconnu et investi de développement professionnel.



## Le Lab'EAFC : un espace ouvert au service de la formation et des formateurs

Lieu de dialogue, de partage et de collaboration, le Lab'EAFC est ouvert à tous les acteurs de la formation. Propice à la mise en place d'une communauté apprenante, le Lab'EAFC est aussi un centre de ressources pour la formation, où se prototypent, se testent et se médiatisent des ressources pour la formation des formateurs.

### Une équipe à votre service

- Les ingénieurs de formation et de la e.formation
- Le pôle recherche et innovation et la Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation
- Les agents de la division administrative et financière de l'EAFC-DIFOR

### Contact :

✉ [eafc@ac-normandie.fr](mailto:eafc@ac-normandie.fr)

## Le PRAF 2024-2025, un programme académique de formation

Le PRAF s'organise en cycles, parcours et modules. Il est centré sur les compétences métiers et adossé au schéma directeur de la formation continue des personnels 2022-2025.

Il offre un parcours personnalisable afin de répondre au projet de développement et d'évolution professionnelle de tous les personnels.

Il propose des formations innovantes et collaboratives (hybridation, formation sur site, collectif apprenant, analyse de l'activité, ...).

Ces offres de formations certifiantes et diplômantes valorisent les compétences acquises.

Le PRAF permet également un accompagnement coordonné avec les projets de mobilité et de reconversion. Ces offres de formations sont consultables en ligne et mises à jour régulièrement.

L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

Le site de l'EAFC

# LE SERVICE ACADÉMIQUE DE L'ACTION SOCIALE



L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles, soit au titre des actions sociales d'initiative académique. Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours et soumises à certaines conditions.

## Bénéficiaires :

- Les personnels titulaires et stagiaires en activité rémunérés sur le budget de l'Éducation nationale
- Les contractuels rémunérés sur le budget de l'Éducation nationale en fonction de leur durée d'activité
- Les assistants d'éducation et les AESH
- Les retraités de l'enseignement public
- Les ayants-droit

## Prestations :

- Aides au logement
- Scolarité des enfants
- Aide pour les enfants en situation de handicap
- Vacances et loisirs
- Restauration
- Aide à l'installation
- Aides financières
- Autour de la famille

## Contactez le service de l'action sociale :

Pour les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61) :

✉ [action-sociale-14-50-61@ac-normandie.fr](mailto:action-sociale-14-50-61@ac-normandie.fr)

Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) :

✉ [action-sociale-27-76@ac-normandie.fr](mailto:action-sociale-27-76@ac-normandie.fr)



Retrouvez toutes les informations sur les [intranets de l'académie de Normandie](#)

## Les acteurs du service social des personnels :

Des assistantes sociales formées à l'écoute sont à votre disposition, dans le cadre et le respect du secret professionnel.

Elles assurent une écoute et un accompagnement des agents rencontrant des problématiques professionnelles, de santé, sociales ou familiales, afin de concilier au mieux l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle. Les assistantes sociales peuvent se déplacer au domicile de l'agent en cas de difficulté grave de santé.

Le secrétariat des assistantes sociales :

✉ [service-social-personnels@ac-normandie.fr](mailto:service-social-personnels@ac-normandie.fr)



## Focus sur... les aides au logement

Pour tous les agents de l'académie (enseignants, IATSS, ... ) sous conditions de ressources et de composition familiale :

**Nouveau**

### Convention académie Normandie / CDC Habitat

*Logements sociaux (en nombre limités) réservés pour les agents de l'académie.*

*Formuler votre demande (type de logement, secteur) à l'adresse suivante :*

✉ [logement@ac-normandie.fr](mailto:logement@ac-normandie.fr)

### Plateforme du Ministère de l'Éducation nationale

*Logements sociaux réservés par le ministère et accessibles sur la plateforme nationale :*

**Action logement :**

<https://al-in.fr>

### Contingent préfectoral

*Logements sociaux réservés par les préfetures pour les fonctionnaires de l'État.*

**S'informer :**

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Pour les enseignants stagiaires affectés en Seine-Maritime et dans l'Eure :

## Des logements en résidence universitaire

**Pour tout renseignement contacter :**

✉ [action-sociale-27-76@ac-normandie.fr](mailto:action-sociale-27-76@ac-normandie.fr)

dès le 24 août 2024

## PRÉAU

PRÉAU propose une offre de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs et vous permet de profiter de tarifs préférentiels.

PRÉAU assure également l'information de ses adhérents s'agissant de l'action sociale interministérielle et ministérielle, en relayant sur son site les différentes prestations offertes dans ce cadre. L'adhésion est gratuite.

Rendez-vous sur [preau.education.fr](http://preau.education.fr) pour bénéficier de tous les avantages de l'association.



# SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

## Les acteurs de la prévention

### Les conseillers de prévention

- Conseil et appui méthodologique dans les démarches de prévention et d'analyse des risques professionnels et dans les signalements de situations à risques.
- Préconisation de mesures adaptées à la prévention des risques professionnels, des risques majeurs et des risques environnementaux.

#### Contacts

Conseiller de prévention académique,  
réfèrent santé sécurité au travail et  
risques professionnels :

✉ [conseiller-prevention-sst@ac-normandie.fr](mailto:conseiller-prevention-sst@ac-normandie.fr)

Conseillère de prévention académique,  
coordinatrice académique risques majeurs,  
référente risques environnementaux

✉ [conseiller-prevention-carm@ac-normandie.fr](mailto:conseiller-prevention-carm@ac-normandie.fr)

Conseillère départementale Calvados (14)

✉ [dsden14-consprevention@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-consprevention@ac-normandie.fr)

Conseillère départementale Eure (27)

✉ [dsden27-consprevention@ac-normandie.fr](mailto:dsden27-consprevention@ac-normandie.fr)

Conseiller départemental Manche (50)

✉ [dsden50-consprevention@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-consprevention@ac-normandie.fr)

Conseillère départementale Orne (61)

✉ [dsden61-consprevention@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-consprevention@ac-normandie.fr)

Conseiller départemental Seine-Maritime (76)

✉ [dsden76-consprevention@ac-normandie.fr](mailto:dsden76-consprevention@ac-normandie.fr)

### L'inspectrice santé sécurité au travail (ISST)

- Contrôle du respect des règles d'hygiène et de sécurité dans les établissements et les services administratifs.
- Conseils et préconisations en matière de santé et sécurité au travail.

#### Contact

✉ [Isst-caen@ac-normandie.fr](mailto:Isst-caen@ac-normandie.fr)

### Les acteurs de la médecine de prévention

- Service de santé des personnels composé de médecins de prévention et d'infirmières en santé du travail.
- Surveillance médicale à l'égard de certains personnels, notamment les agents en situation de handicap et ceux qui réintègrent à la suite d'un congé long.
- Sollicitation par les personnels pour une prise de rendez-vous, dans le strict respect du secret médical.

#### Contacts

✉ [medecin-personnels-caen@ac-normandie.fr](mailto:medecin-personnels-caen@ac-normandie.fr)

✉ [medecin-personnels-rouen@ac-normandie.fr](mailto:medecin-personnels-rouen@ac-normandie.fr)

### La correspondante handicap

- Renseignement sur vos droits en tant que personne en situation de handicap de l'académie de Normandie.
- Aménagement du poste de travail afin de faciliter le maintien dans l'emploi.

#### Contact

✉ [correspondant-handicap@ac-normandie.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-normandie.fr)

### Les psychologues du travail

- Accompagnement des personnels, à partir de l'analyse de leurs situations.
- Conseils pour la mise en place d'actions d'amélioration de la qualité de vie au travail, la mise en œuvre des évolutions organisationnelles et des postes de travail.

#### Contacts

Pour les départements du Calvados (14),  
de la Manche (50) et de l'Orne (61) :

✉ [medecin-personnels-caen@ac-normandie.fr](mailto:medecin-personnels-caen@ac-normandie.fr)

Pour les départements de l'Eure (27)  
et de la Seine-Maritime (76) :

✉ [@ac-normandie.fr](mailto:@ac-normandie.fr)



## Les CSA.FS (académiques et départementaux)

- Instance composée de représentants des personnels et de l'administration.
- Questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail des personnels des écoles, EPLE et services.

### Contacts

CSA.FS pour l'académie de Normandie :

✉ [secretaire-csa-sscta@ac-normandie.fr](mailto:secretaire-csa-sscta@ac-normandie.fr)

FS/CSA SA :

✉ [secretaire-csa-ssctsa@ac-normandie.fr](mailto:secretaire-csa-ssctsa@ac-normandie.fr)

CSA SSCT du Calvados (14) :

✉ [dsden14-secretaire-csa-ssct14@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-secretaire-csa-ssct14@ac-normandie.fr)

CSA SSCT de l'Eure (27) :

✉ [dsden27-secretaire-csa-ssct27@ac-normandie.fr](mailto:dsden27-secretaire-csa-ssct27@ac-normandie.fr)

CSA SSCT de la Manche (50) :

✉ [dsden50-secretaire-csa-ssct50@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-secretaire-csa-ssct50@ac-normandie.fr)

CSA SSCT de l'Orne (61) :

✉ [dsden61-secretaire-csa-ssct61@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-secretaire-csa-ssct61@ac-normandie.fr)

CSA SSCT de la Seine-Maritime (76) :

✉ [dsden76-secretaire-csa-ssct76@ac-normandie.fr](mailto:dsden76-secretaire-csa-ssct76@ac-normandie.fr)

## Les dispositifs d'accompagnement

### Protection fonctionnelle

- L'agent qui serait victime de certains agissements (atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, violence, harcèlement... ) dans l'exercice de ses fonctions et sans qu'une faute personnelle ne puisse lui être imputée, peut obtenir la protection fonctionnelle de son employeur.

### Réseau d'écoute et d'appui

- En partenariat avec la MGEN (réseau PAS), un dispositif d'écoute et d'appui est mis à la disposition des personnels.
- Recueil des appels des personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus face à des difficultés d'ordre professionnel ou personnel.
- Ce service est anonyme, confidentiel et gratuit.

**Contact** : 0 805 500 005

### Dispositif de signalement VDHAS

- Dispositif académique de signalement pour protéger, accompagner, soutenir les personnels qui pensent être victimes ou témoins d'un acte de violence sexiste ou sexuelle, de discrimination ou de harcèlement (VDHAS).
- Cadre confidentiel et neutre.

<https://www.ac-normandie.fr/dispositif-de-signalement-violences-discriminations-pour-les-personnels-de-l-academie-de-normandie-128967>

### Le plan égalité professionnelle

- Portée par l'engagement fort du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'académie de Normandie s'est dotée d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



# COMMUNICATION

## DÉCOUVREZ NOS PUBLICATIONS



### Le site académique

[www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)



Vous y trouverez les actualités de la vie de l'académie, du monde éducatif ainsi que les informations diverses relatives à l'actualité de l'Éducation nationale.

## METTEZ EN LUMIÈRE VOS ACTIONS

Saviez-vous que parmi vos interlocuteurs au rectorat, le service de la communication peut vous aider à de multiples occasions ?

- valoriser une action organisée dans votre école ou votre établissement (participation à une semaine ou une journée thématique, portes ouvertes, etc.) ;
- savoir comment répondre aux sollicitations des journalistes ;
- concevoir des supports de communications ;
- comprendre ou gérer les droits à l'image etc. ;

Pour ce faire, le service de communication dispose d'un éventail de solutions et d'outils parmi lesquels les réseaux sociaux et le site académique.

### Information interne

#### La lettre RH

Envoyée régulièrement, cette lettre permet d'informer l'ensemble des personnels sur les temps forts et les informations à connaître sur les thématiques des ressources humaines.



### Les réseaux sociaux :



Instagram :

<https://www.instagram.com/acnormandie/>

LinkedIn :

<https://fr.linkedin.com/company/academie-de-normandie>

X :

[https://x.com/ac\\_normandie/](https://x.com/ac_normandie/)

Vous souhaitez valoriser vos actions auprès des élèves, de parents d'élèves, de la communauté éducative, de partenaires, des collectivités, du grand public ?

Transmettez-nous les informations et photos à l'adresse :

✉ [communication@ac-normandie.fr](mailto:communication@ac-normandie.fr)

# LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS ANNUELS\*

## ► Septembre 2024 :

- Semaine de l'engagement collégien / lycéen
- Semaine européenne de la mobilité
- Les enfants du patrimoine
- Journées européennes du patrimoine
- Semaine européenne du développement durable
- Journée nationale du sport scolaire (JNSS)
- Semaine européenne du sport

## ► Octobre 2024

- Fête de la science
- Journée mondiale des enseignants
- Semaine de la démocratie scolaire
- Journée mondiale du handicap
- Semaine du goût
- Erasmus Days
- Journées nationales de l'architecture
- Semaine mondiale de l'éducation aux médias

## ► Novembre 2024

- Journée non au harcèlement
- Salon européen de l'Éducation
- Journée internationale des droits de l'enfant
- Semaine européenne de réduction des déchets
- Semaine de l'école inclusive
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
- Giving Tuesday – journée du don

## ► Décembre 2024

- Journée mondiale de lutte contre le SIDA
- Journée mondiale des personnes handicapées
- Semaine des lycées professionnels
- Journée mondiale du climat
- Journée nationale de la laïcité à l'école
- Journée internationale des droits de l'homme

## ► Janvier 2025

- Nuits de la lecture
- Journée internationale de l'éducation
- Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité

## ► Février 2025

### ► Mars 2025

- Journée internationale des droits des femmes
- Semaine des mathématiques
- Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
- Journée internationale de la langue française et de la francophonie
- Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme
- Semaine de la presse et des médias dans l'école
- Semaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'école

### ► Avril 2025

- Semaine des langues vivantes
- Semaine olympique et paralympique
- Le Printemps des Poètes
- Journée mondiale de la Terre
- Journée du souvenir des victimes de la déportation

### ► Mai 2025

- Journée de l'Europe
- Journée de l'innovation
- Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
- La Nuit des Musées
- Semaine nationale de la marche et du vélo
- Journée mondiale de la biodiversité
- Journée nationale de la Résistance

### ► Juin 2025

- Journée mondiale de l'environnement
- Journée mondiale de l'océan
- Journée olympique et paralympique
- Début des séjours SNU

# GLOSSAIRE



- A** AAE : Attaché d'Administration de l'État  
ADJAENES : Adjoint Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap  
AED : Assistant d'Éducation  
APA : Attaché Principal d'Administration  
APS : Assistant chargé de Prévention et de Sécurité  
ATSS : Administratifs, Techniciens, Service Santé et Social
- B** BEP : Brevet d'Études Professionnelles  
BEF : Bassin d'Éducation et de Formation  
BO/BOEN : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale  
BP : Brevet Professionnel  
BT : Brevet de Technicien  
BT : Baccalauréat Technologique  
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- C** CA : Conseil d'Administration  
CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs  
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle  
CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique  
CAPash : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées aux handicapés  
CAPE : Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles  
CAPEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive  
CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré  
CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique  
CAPPEI : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive  
CAPLP : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel  
CAPSAIS : Certificat d'Aptitude Pédagogique Spécialisé pour l'Adaptation et l'Intégration Scolaire  
CAVL-CVL : Conseil Académique de la Vie Lycéenne, Conseil de la Vie Lycéenne  
CDI : Centre de Documentation et d'Information  
CESC : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté  
CFA : Centre de Formation d'Apprentis  
CFC : Conseiller en Formation Continue  
CIO : Centre d'Information et d'Orientation  
CLD – CLM : Congé Longue Durée, Congé Longue Maladie  
CLEMI : Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information  
CNED : Centre National d'Enseignement à Distance  
CPE : Conseiller Principal d'Éducation  
CTA : Comité Technique Académique
- D** DHG : Dotation Horaire Globale  
DNB : Diplôme National du Brevet  
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- E** EAFC : École Académique de la Formation Continue
- EMS : Équipe Mobile de Sécurité  
EPLÉ : Établissement Public Local d'Enseignement  
EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- F** FIL : Formation d'Initiative Locale  
FIS : Formation à l'Initiative des Services
- G** GAIA : Gestion Académique Informatisée des Actions de Formation  
GRETA : Groupement d'Établissements pour la Formation Continue
- H** HSA - HSE : Heure Supplémentaire Année, Heure Supplémentaire Effective
- I** IA-DASEN : Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale  
IA-IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional  
IEN-CCPD : Inspecteur de l'Éducation Nationale - Chargé de Circonscription Premier Degré  
IEN-IO : Inspecteur de l'Éducation Nationale - Information et de l'Orientation  
IEN-ET : Inspecteur de l'Éducation Nationale - Enseignement Technique  
IFTS : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires  
IFSE : Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise  
IHTS : Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires  
INSPÉ : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation  
ISOE : Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves  
ITRF : Ingénieur Technicien Recherche et Formation
- J** JO : Journal Officiel
- N** NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire
- O** ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
- P** PE : Professeur des Écoles  
PEGC : Professeur d'Enseignement Général de Collège  
PLP : Professeur de Lycée Professionnel  
PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté  
PPRE : Programmes Personnalisés de Réussite Éducative  
PRAF : Programme Académique de Formation
- R** RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté  
REP : Réseau d'Éducation Prioritaire
- S** SSI : Sécurité des Systèmes d'Information
- T** TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement  
TPE : Travaux Personnels Encadrés  
TZR : Titulaire sur Zone de Remplacement
- U** UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire  
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
- V** VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience
- Z** ZIL : Zone d'Intervention Localisée

# CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

	Zone A	Zone B	Zone C
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au lundi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.



- Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
- Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg
- Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Note : 

A series of horizontal dotted lines for writing, starting from the first line after the 'Note :' label and extending to the bottom of the page.

Note : 

A series of horizontal dotted lines for writing.



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



[www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)